

ANALYSE ECONOMIQUE ET HISTORIQUE (épreuve n° 269)

ANNEE 2014

Epreuve conçue par ESSEC

Voie économique et commerciale, option E

	NBRE CANDIDATS	MOYENNE	ECART-TYPE
RESULTATS GLOBAUX	1729	10,15	3,33

Sujet : Le protectionnisme a-t-il de l'avenir dans une économie de plus en plus internationalisée ?

Le sujet proposé cette année avait un ancrage fort dans l'actualité, les pays en situation de crise économique marquée peuvent être fortement tentés de se protéger de l'extérieur en vertu d'une concurrence internationale devenue décidément très déloyale ou d'un patriotisme économique à promouvoir dans les meilleurs délais.

Les questions qui permettaient d'orienter la réflexion et de développer une problématique étaient nombreuses : Pourquoi, dans un contexte de crise économique actuelle, certains pays présentant un fort déficit de leur balance commerciale peuvent-ils être tentés de prendre des mesures protectionnistes ? Ces mesures correspondent-elles à un protectionnisme classique (droits de douane, quotas) ou à des formes plus insidieuses (subventions, normes environnementales, sous-évaluation monétaire,...) ? Inversement quels types de pays s'opposent fortement à un retour du protectionnisme ? Y-a-t-il des gagnants et des perdants de l'échange international ? Dans quelles mesures les engagements pris au sein de l'OMC limitent-ils le risque d'un retour à long terme du protectionnisme ?

Avec le terme « avenir », il s'agissait aussi pour les candidats de fournir une analyse prospective en s'appuyant sur les expériences du passé, notamment la 1^{ère} phase de libéralisation des échanges, initiée par l'Angleterre au milieu du XIX^{ème} siècle et qui s'acheva au début de la première guerre mondiale. Il était donc envisageable de construire le devoir en se fondant sur la notion de temps : 1. A court terme, dans un contexte de crise, nous montrerons que la tentation protectionniste peut avoir de l'avenir. 2. Néanmoins, à plus long terme, elle a peu de chance de se généraliser et de s'imposer.

Pour ce qui concerne l'aspect historique du sujet, il était important de faire référence aux deux phases d'ouverture connues par les pays depuis le 19^e siècle : la première phase de mondialisation correspondant à la période 1840-1914, avec notamment les traités bilatéraux de libre-échange entre pays européens, et la seconde débutant à la fin de la seconde guerre mondiale avec la signature des accords multilatéraux du GATT. Il était opportun de montrer les similitudes et les différences des deux périodes pour mettre en avant lequel des deux processus de libéralisation avait été le plus efficace. Dans plusieurs copies, il a été dit, avec raison, que malgré la gravité de la crise actuelle et même si les tentations de retour au protectionnisme sont fortes, il n'y a pas eu de mouvements sensibles de fermeture des frontières des Etats, contrairement à ce qui s'est passé durant la crise de 29.

Il était tout aussi important de définir précisément le terme de protectionnisme et le champ couvert par l'internationalisation. Sur le premier point, on pouvait avoir une vision stricte du

terme en considérant que le protectionnisme limite la concurrence étrangère sur le marché domestique via des instruments comme les droits de douane, les mesures de contingentement et éventuellement les normes techniques appartenant à la zone grise de la protection. On pouvait également avoir une vision plus large de la protection en considérant toutes les mesures qui permettent de porter la concurrence sur les marchés extérieurs (subvention à l'exportation, à la production, définition de normes internationales etc.). Le champ couvert par l'internationalisation portait sur les échanges de biens et de services et sur les investissements directs des firmes multinationales. La dimension purement financière sortait du champ couvert par la question posée.

Le sujet permettait de mobiliser une littérature assez large et mettre en tension des arguments souvent opposés entre les tenants du libre-échange et ceux en faveur d'une protection au moins transitoire. Sur le plan théorique, il est regrettable qu'une distinction nette et précise ne soit pas systématiquement opérée entre avantage absolu et avantage comparatif. De même, sur les déterminants des avantages comparatifs, les écarts de technologies entre pays (Ricardo) et les différences de dotations factorielles (Heckscher et Ohlin), n'ont été que trop rarement mentionnés dans les copies. A l'inverse, les effets de l'ouverture aux échanges sur la convergence des rémunérations factorielles entre pays avec pour conséquence une baisse des salaires ou du chômage pour les travailleurs les moins qualifiés dans les pays industrialisés a été un élément souvent mis en avant comme une limite du libre-échange.

Les arguments en faveur d'une protection transitoire pour favoriser le développement des industries naissantes dans les pays émergents (F. List) ou les industries matures en voie de restructuration face aux pressions de la concurrence internationale (N. Kaldor) ont été assez systématiquement et correctement mentionnés. On a pu même trouver dans certaines copies des exemples d'application (développement en vol d'oies sauvages au Japon). La politique commerciale stratégique visant à promouvoir/subventionner le championnat national pour qu'il bénéficie d'un avantage de « first mover » sur un (nouveau) marché (Brander & Spencer, Krugman) n'a pas toujours été clairement explicitée dans les copies. Les candidats ont eu trop souvent le sentiment qu'une vague référence au duopole Airbus-Boeing suffisait. Manifestement, la théorie des jeux et ses applications au commerce international n'est pas un domaine très bien maîtrisé par les candidats.

La question de la répartition des gains à l'échange et l'existence de gagnants et/ou de perdants a été très peu souvent appréhendée. La théorie du commerce international enseigne pourtant qu'il peut exister un conflit de répartition qui fait que les gains à l'échange ne profitent pas à tous dans un même pays. Des inégalités se forment et des catégories sociales enregistrent des pertes qu'il est difficile de compenser. Par ailleurs, des conflits peuvent aussi se produire entre nations (nouveau mercantilisme). Si un progrès technique différencié met en cause l'avantage comparatif précédemment détenu par l'un des partenaires, ce que gagne l'un, l'autre le perd, alors même que le revenu mondial augmente. De même, très peu de copies ont mentionné les travaux de Grossman & Helpman (1991) sur la croissance endogène/dynamique des avantages comparatifs en économie ouverte et sur une nouvelle vision des gains à l'échange. Ces gains ne sont plus systématiques pour le(s) pays innovateur(s) notamment lorsque les spillovers internationaux permis par les échanges remettent en cause les rendements privés des firmes innovatrices. Même si on peut comprendre l'absence de telles références, il reste que le sujet, tel qu'énoncé, nécessitait tout de même de formuler une analyse en dynamique.

Aucune copie n'a mobilisé avec profit les arguments de la NEG (Nouvelle Economie Géographique) mettant en avant les forces d'agglomération et le rôle joué par les coûts liés au commerce. A l'inverse, les références mobilisées en matière d'économie du développement sont souvent datées. Il est surprenant de noter que certains développements se terminent par la mention de l'échange inégal d'A. Emmanuel (1969) ou par la détérioration des termes de l'échange chez Prebisch-Singer (1950) (les deux auteurs étant d'ailleurs souvent confondus).

Le rôle au demeurant ambigu du régionalisme dans la phase actuelle de libéralisation des échanges a fait l'objet d'analyses assez fouillées ce qui a constitué un élément très positif et très présent dans la plupart des copies.

Sur le fond, les meilleurs devoirs ont mobilisé des références faisant partie des nouvelles théories du commerce international, la théorie des jeux, l'équilibre de Nash ou Pareto,... On peut cependant déplorer l'absence fréquente de contenu historique (avec par exemple la mention des travaux de P. Bairoch) lorsque l'analyse économique est brillante et de contenu analytique lorsque les connaissances factuelles sont étoffées.

Sur la forme, l'orthographe continue de se détériorer et l'expression manque souvent de richesse et de variété : les candidats ont tendance à abuser de l'utilisation des verbes « permettre » et « sembler ». Il n'est pas acquis pour tous qu'une dissertation se rédige dans la mesure du possible au présent de l'indicatif, ni au passé, ni au futur, ni au conditionnel. Les dérives concernent aussi l'introduction, le plus souvent trop longue et la conclusion, fréquemment trop courte, bâclée, sans ouverture du devoir. Trop de devoirs, parfois de bon niveau, ne sont pas construits en paragraphes.